



Domaine du Bois de Chartres

Compte-rendu du :  
**Syndicat de l'ASL**  
des propriétaires du domaine du bois de Chartres  
réuni le 04/12/2020

Réf : CRSy2020-3

Présents : Michel REDON, Président, Frédérique CHAUMONT, trésorière, Manuel CALISTO, Syndic, Patrice VANNESSON, Syndic.

Excusés : Jean-Paul MARBACHER, Secrétaire, Jean-Pascal MATON, Syndic.

La séance est ouverte à 18 heures 00 au domicile du Président.

## 1. Bilan :

### • Mutation :

- En cours :
  - Monsieur et madame LAFARGUE au N° 60 (anciennement monsieur et madame DELAVILLE).
  - Madame JUTIGNY au N° 53.

### • Piscines :

- Les travaux de remise en état de l'évacuation de l'eau du pédiluve sont en cours.
- La vanne du filtre du petit bain a été remplacée.
- Il reste la réfection des joints de la dernière partie de la terrasse à faire.

### • Tennis/Parking/Piscines :

- M<sup>me</sup> DUCHEMANN Géraldine employée pour l'ouverture et la fermeture des piscines, a donné son accord pour s'occuper pendant les vacances du nettoyage des tennis, du parking et l'enlèvement des feuilles au niveau des piscines.

## 2. Projets :

### • Club-House :

- L'étude sur la possibilité d'installer des panneaux solaires est en cours.
- Les travaux de réhabilitation du deuxième sanitaire sont repoussés.
- Abandon du contrat d'électricité EJP (Effacement des Jours de Pointe) pour un nouveau contrat à 30 kVA

Cet été, nous avons été confrontés à plusieurs reprises, lors de la location de la salle, à de nombreuses coupures de courant. Ceci est lié au fait que nous avons un abonnement qui se révèle insuffisant (12 kVA) depuis que le compteur Linky, beaucoup plus sensible, a été installé. Si tout fonctionne en même temps (pompes, chauffe-eau, radiateurs...) on dépasse 25 kVA. Nous bénéficions jusqu'à présent d'un contrat EJP, qui se révèle très contraignant et financièrement beaucoup moins intéressant qu'auparavant. Nous avons décidé d'abandonner ce contrat pour pouvoir augmenter la capacité du compteur et passer à 30 kVA. Pour ce faire, nous allons mettre en concurrence Enedis et d'autres fournisseurs pour bénéficier du meilleur tarif.

- L'assainissement du club house devant être mis en conformité, nous avons demandé plusieurs devis (Ecovide et Fronty) afin de commencer les travaux ce printemps, après l'AG. Après avoir contacté la société qui a réalisé l'étude de sol, nous avons obtenu que le nombre d'EH (équivalent habitants) passe de 18 à 10, ce qui permettra de réduire de manière significative le coût des travaux.

- **Z.I.S : (zone d'installations sportives) :**

- Le portique à balançoires actuel n'étant plus aux normes, l'étude de son remplacement par un équipement neuf est en cours.

### 3. Divers :

- **Problèmes de voisinage :**

- M et Mme CASTAING ont été contactés au sujet de leur chien qui divague parfois sur la voie publique et peut se montrer menaçant. Le chien devrait rester attaché pour éviter que ça se reproduise.
- M COCULET, entrepreneur situé à côté de la nouvelle zone artisanale, s'est engagé à débarrasser d'ici les Fêtes les matériaux divers entreposés derrière chez lui, constituant une « décharge » très visible depuis les lots situés en face.

- **Voirie :**

- La mairie et le centre routier départemental ont été contactés au sujet du rond-point de St-Léon qui reste toujours interdit en direction de la zone artisanale et du Bois de Chartres. Celui-ci ne sera pas débloqué tant que les travaux au niveau du Château d'eau n'auront pas été réalisés. Ceux-ci sont prévus pour 2021. En attendant, et pour éviter que les poids-lourds qui se rendent sur la zone artisanale passent pas le Bois de Chartres et continuent à dégrader la voirie, des panneaux indiquant une déviation en direction de la zone artisanale vont être installés sur la route départementale. De même, un panneau interdisant l'accès du Bois de Chartres aux véhicules de plus de 3,5 t sera installé en remplacement des panneaux existants. La gendarmerie a aussi été avertie.

Le Secrétaire



Jean-Paul MARBACHER